



TRUMPET ILLUSTRATION: GIL COHEN-MAGEN/AFP/GETTY IMAGES

La Cour suprême rebelle d'Israël

L'histoire du glissement de la haute cour de justice dans le non-respect de la loi

- Brent Nagtegaal
- [05/08/2020](#)

La nation d'Israël a eu une naissance difficile. Dans le sein maternel, elle a subi plus d'une tentative d'avortement. Elle a souffert de malnutrition et de phases au cours desquelles elle a même été attaquée par elle-même. Elle est finalement née —puis a fait face à une tentative de meurtre alors qu'elle avait un jour. Mais elle a résisté.

Plus que les gens, le territoire ou même les dirigeants, les *lois* sont ce qui fait une nation. Elles sont ce qui perdure. En grande partie à cause de son histoire tumultueuse, les lois d'Israël ne sont pas assemblées en une constitution écrite comme beaucoup d'autres nations. Elle a développé sa loi fondamentale une pièce à la fois. Sa première loi fondamentale a été créée en février 1958 et a établi la Knesset comme sa législature nationale. La nation a actuellement 14 lois fondamentales. Éventuellement, ces lois fondamentales seront combinées pour former la constitution d'Israël.

L'interprétation de ces lois fondamentales constitue la base d'une guerre juridique continue et dangereuse en Israël. Sur une ligne de tir se trouvent des représentants élus. De l'autre : des juges nommés.

Plus tôt cette année, le Premier ministre Benjamin Netanyahu a accusé le système judiciaire israélien d'avoir été envahis par des militants de gauche. « Il n'y a pas de démocratie ici, mais un gouvernement de bureaucrates et de juristes », a-t-il déclaré dans des commentaires privés rapportés par le journal *Haaretz* le 5 avril.

De quoi parlait-il ? A-t-il raison ?

Voici l'histoire de la plus haute cour de justice d'Israël—et un aperçu de son avenir.

Une prise de pouvoir

Historiquement, le système judiciaire israélien était plus faible que ses pouvoirs législatif et exécutif. Il a donné aux justiciables le droit de porter une affaire devant la Cour suprême seulement si ces justiciables étaient directement impliqués dans l'affaire en cause. Il a également limité les types de conflits juridiques et politiques qu'il jugeait justiciables (appropriés pour le tribunal d'entendre en premier lieu). Lorsqu'une personne avec une implication directe apportait devant la Cour suprême d'Israël une affaire qui lui était appropriée d'entendre, la cour prononçait son jugement sur la base des lois écrites adoptées par le peuple d'Israël par l'intermédiaire de ses représentants élus à la Knesset. Lorsque le tribunal rendait des jugements auxquels le peuple et ses représentants s'opposaient, la Knesset était en mesure d'adopter de nouvelles lois plus claires et plus solides que le tribunal ne pouvait pas renverser.

Dans les années 80, tout cela a commencé à changer.

Le président de la Cour suprême, Meir Shamgar, et l'honorable juge Aharon Barak ont entrepris de modifier et d'élargir le pouvoir de la cour de statuer sur les questions qu'elle jugeait importantes.

Shamgar et Barak ont élargi la définition du tribunal de la justiciabilité. Le gouvernement avait une politique de longue date

d'exempter les étudiants religieux juifs du service militaire obligatoire. Les contestations contre la politique avaient été rejetées comme injusticiables au début des années 80 : la cour n'avait pas l'autorité d'intervenir. Mais en 1986, le tribunal a décidé d'entendre la contestation. Qu'est-ce qui avait changé ? Ce n'était pas les faits de l'affaire ; c'était la volonté des juges d'élargir leur pouvoir et de créer un nouveau précédent pour ce que la Cour suprême déciderait. Barak a déclaré plus tard au journal *Haaretz* : « Je pense que tout est justiciable. »

L'année suivante, le tribunal a encore élargi ses pouvoirs en accordant à presque n'importe qui le droit de saisir le tribunal pour entendre une affaire. Un ministre de la Justice avait refusé d'extrader un suspect de meurtre israélien vers la France, et deux membres de la Knesset ont demandé à la haute cour de juger l'affaire. Traditionnellement, le tribunal aurait déterminé que les membres n'étaient pas directement touchés et n'avaient pas l'autorité pour agir. Shamgar leur a accordé l'autorité. Pourquoi ? Sur la justification que l'affaire était une question « d'intérêt public ».

Pendant ce temps, le tribunal a également commencé à juger des affaires sur la base de quelque chose en plus des lois écrites qui avaient été adoptées par les représentants élus du peuple. Maintenant, il a déclaré qu'il annulerait l'une de ces lois ou une politique gouvernementale s'il la jugeait « extrêmement déraisonnable ». La question de savoir si la définition de la cour sur ce qui est « extrêmement déraisonnable » diffère de celle des membres élus de la Knesset était, selon eux, sans importance. Mais en réalité, *c'était* important.

À la fin des années 80, les limites de la Cour suprême se détachaient, ses vannes s'ouvraient, et elle pouvait désormais s'impliquer dans pratiquement toutes les questions juridiques qu'elle voulait. Puis vint 1992.

Un point tournant

Lors des sessions législatives de routine, la Knesset a facilement adopté les 10^e et 11^e lois fondamentales d'Israël : dignité humaine et liberté, et le droit d'exercer une profession ou un métier. Ces lois étaient considérées comme importantes mais non controversées.

« Nous ne transférons pas de poids à la Cour suprême », a déclaré un membre de la Knesset, Uriel Lynn. « Nous n'avons pas créé une cour constitutionnelle... dotée d'un pouvoir spécial pour annuler les lois. » Comme d'autres législateurs, a-t-il souligné, « le pouvoir reste dans cette maison ».

Mais ce n'est pas ainsi que la Cour suprême d'Israël a interprété les nouvelles lois. « Ce n'est pas connu de tous, mais récemment une révolution s'est produite en Israël », a déclaré Barak à propos de ces nouvelles lois à l'époque, les qualifiant de « révolution constitutionnelle ». Il a déclaré : « Désormais, elles lient non seulement les citoyens et les résidents, et non seulement les autorités administratives, telles que le gouvernement et les autorités locales. Désormais, elles lient la Knesset elle-même. »

m.k. Michael Eitan était présent lors du vote. « Personne n'a parlé de révolution, et personne n'a dit que nous procédions à un changement constitutionnel. Ils ont voté. Des mois plus tard, le peuple d'Israël est informé : une révolution a eu lieu. [C'est] la première révolution à avoir lieu sans que les gens le sachent. »

Sur la base de ces lois de 1992, le tribunal a maintenant déclaré qu'aucune loi adoptée par la Knesset dans le futur ne pourrait renverser les pouvoirs qu'elle avait accumulés pour elle-même. C'était comme si c'était « inconstitutionnel ». Traiter les lois fondamentales de 1992 comme une constitution israélienne a supprimé l'option du peuple de restreindre le pouvoir du tribunal ou même de s'opposer à une décision du tribunal en créant une nouvelle législation.

Les Israéliens sont passés d'une démocratie gouvernée par des élus à être finalement gouverné par une haute cour militante non élue et maintenant sans restriction.

Les lois fondamentales de 1992 ne sont pas détaillées. Ce sont des principes généraux ouverts à l'interprétation. La loi fondamentale : la dignité humaine et la liberté, par exemple, comprend des protections telles que « Il ne doit y avoir aucune violation de la vie, du corps ou de la dignité de toute personne », et tout le monde a « droit à la protection de sa vie, de son corps et de sa dignité. » Les Israéliens conviennent que le *principe* de la dignité humaine est un droit, il n'y a pas de définition précise de la dignité humaine.

Les juges de la Cour suprême ont assumé le pouvoir de définir la « dignité humaine » et de nombreux autres termes dans la loi fondamentale, au-dessus des protestations du peuple et de leurs représentants à la Knesset, si nécessaire.

Par exemple, le tribunal a décidé que la dignité humaine comprend le droit pour un Palestinien qui épouse un Israélien de se rendre en Israël pour être avec lui ou elle, même si cette personne représente un danger pour les Israéliens. Dans un courriel publié en mai 2006 dans *Haaretz*, Barak a écrit : « J'ai déterminé que le droit à la vie familiale est un droit constitutionnel du conjoint israélien et de ses enfants... Comme nous n'avons pas d'articles spécifiques dans notre Déclaration des droits qui traitent de l'égalité et du droit à la vie de famille, j'ai décidé que ces droits font partie du droit à la dignité humaine. »

Notez que : *Aharon Barak* a décidé !

Dans un discours du 19 mai 1992, Barak a déclaré : « Comme pour toute législation constitutionnelle, les deux lois fondamentales sont parfois formulées en termes généraux. Ils emploient des 'généralités majestueuses'... Le principal

organe de l'Etat qui doit verser du contenu dans les généralités majestueuses, et résoudre les conflits inhérents, est le pouvoir judiciaire—principalement la Cour suprême. »

Cet homme considérait qu'il était de son devoir de faire des lois majeures et fondamentales ! Il a également déclaré qu'en adoptant les lois de 1992, « la société israélienne nous a imposé, aux juges de la Cour suprême, la tâche de donner du contenu aux moules des droits de l'homme qui conviendront à nos valeurs en tant qu'État démocratique juif » (ibid.). Les juges détermineraient quelles sont ces valeurs et jugeraient la Knesset et les décisions gouvernementales en fonction de ces mêmes valeurs qu'ils avaient eux-mêmes déterminées !

Comme l'a dit Netanyahu, les Israéliens sont passés d'une démocratie gouvernée par des élus, à être finalement gouvernés par une cour militante non élue et désormais sans restriction !

Un activisme judiciaire de cette nature devrait alarmer le public israélien. La haute cour a le pouvoir d'annuler la loi de la Knesset, basé presque entièrement sur ce que les juges pensent que les valeurs d'Israël devraient être.

Une opinion dissidente

L'estimé juge fédéral américain Robert Bork a pensé différemment. Il a examiné le livre de Barak, *The Judge in a Democracy* (le juge dans une démocratie), dans le numéro d'hiver 2007 du magazine *Azure*.

« Barak affirme que, même sans aucune modification des lois et statuts fondamentaux, les juges peuvent insérer un 'nouveau principe fondamental' », a écrit Bork. Dans les démocraties normales, ces nouveaux principes devraient être codifiés par le biais d'un processus législatif, qui serait adopté par le Parlement, composé de politiciens élus par le peuple. La haute cour jugerait alors les affaires sur la base de ces nouvelles lois.

De l'avis de Barak, ce processus est inutile. Une nouvelle législation n'est pas nécessaire pour créer de nouveaux principes ; au lieu de cela, les juges peuvent déterminer eux-mêmes ces nouveaux principes fondamentaux de la société. Bien sûr, les juges ne se contentent pas de composer ces nouveaux principes, mais plutôt, comme l'écrivait Barak lui-même, « un processus de 'conviction commune' doit d'abord avoir lieu parmi les MEMBRES ÉCLAIRÉS DE LA SOCIÉTÉ concernant la vérité et la justice de ces normes et standards avant de pouvoir dire qu'une *volonté générale* a été atteinte selon laquelle elles devraient devenir obligatoire avec l'approbation et la sanction de la loi positive ».

Des juges comme Barak soutiennent en fait que l'une de leurs rares contraintes n'est pas les droits de l'ensemble de la population, mais simplement les opinions de « membres éclairés de la société » comme les professeurs, les journalistes, les politiciens et, bien sûr, les juges de la Cour suprême ! Notamment, la définition de « éclairé » penche fortement vers les éléments de gauche de la société, dont la plupart vivent autour de Tel Aviv, où les valeurs sont très différentes du reste du pays.

Bork a écrit : « Étant donné que l'annulation d'un statut nécessite de passer outre la volonté du peuple exprimée par le biais de ses représentants élus, ce qu'un juge pense que la 'société a besoin' EST PRESQUE CERTAINEMENT CE QU'UNE MAJORITÉ DES GENS DE CETTE SOCIÉTÉ NE VEULENT PAS. » C'est pourquoi moins de la moitié de la population israélienne fait confiance à la Cour suprême d'Israël.

Un penseur juridique encore plus grand a écrit ceci : « Maudit soit l'homme qui se confie dans l'homme... » (Jérémie 17 : 5). Pourquoi ? Parce que « le cœur est tortueux par-dessus tout, et il est méchant : qui peut le connaître ? » (verset 9). Que ce soit vous ou moi, ou Robert Bork ou Aharon Barak, ou Benjamin Netanyahu, ou « les éclairés », c'est l'état naturel de nos cœurs.

Dans son livret gratuit [L'Amérique sous attaque](#), le rédacteur en chef de la *Trompette*, Gerald Flurry, explique dans la Bible les origines de notre nature égoïste : il remonte à la rébellion du grand archange devenu Satan.

Le prophète Ézéchiél enregistre cet ange comme « la forme accomplie de la perfection, plein de sagesse, et parfait en beauté (Ézéchiél 28 : 12—version Darby). Pourtant, cet esprit magnifique et intelligent adorait sa propre beauté et son intelligence. Cela l'a corrompu et il est devenu l'incarnation de la corruption et de l'anarchie (versets 15-17). Et qui est-ce qui est « le dieu de ce monde » ? Ce même être ! (voir 2 Corinthiens 4 : 4 et Apocalypse 12 : 9). Il diffuse ce même esprit de vanité et d'anarchie dans tous les esprits et les cœurs humains (Éphésiens 2 : 2). C'est pourquoi le cœur est vraiment « trompeur par-dessus tout ». Le roi Salomon, l'homme le plus sage de tous les temps, à l'exception de Jésus-Christ, a qualifié la nature humaine de *plaie* (1 Rois 8 : 38). « La nature humaine » est en fait la nature de Satan !

Peu le reconnaissent, mais c'est la source de la descente de la Cour suprême dans la tyrannie de l'illégalité !

Une attaque contre Israël ?

Dans [L'Amérique sous attaque](#), M. Flurry expose non seulement Satan comme la source originale de l'esprit anarchique qui s'est emparé de l'Amérique (et de l'État d'Israël), il explore également le moment précis de cette tendance alarmante. Il retrace la tendance à la fin des années 1980 et montre comment les événements de cette époque ont marqué un « tournant majeur de l'histoire ».

Il explore le refus du Sénat américain en 1987 de confirmer le juge Robert Bork à la Cour suprême et explique comment cela a été un moment décisif dans la jurisprudence américaine. « La marée a changé de façon spectaculaire en 1987 », écrit-il. « LA LOI A COMMENCÉ À DEVENIR BEAUCOUP PLUS FAIBLE. ET LE NON-RESPECT DE LA LOI A COMMENCÉ À DEVENIR PLUS FORT, BEAUCOUP PLUS FORT. »

Ce n'est pas un hasard si la nation d'Israël a commencé à sombrer dans le non-respect de la loi exactement au même moment.

« Un tel vacillement massif vers le non-respect de la loi a une cause », poursuit M. Flurry. « Je veux vous montrer exactement quelle est cette cause. La plupart des gens se moqueront de ce que je m'apprête à dire—mais c'est absolument vrai, et vous pouvez le prouver à partir de votre Bible. L'être le plus anarchique de l'univers est un être spirituel, Satan le diable. »

M. Flurry explique comment à cette époque, Satan a été précipité sur cette Terre (Apocalypse 12 : 9). Confiné sur cette Terre, Satan a « tourné toute son attention vers l'Israël physique—dont les descendants modernes sont les nations d'Israël—en se concentrant sur trois de ces nations en particulier : les nations du droit d'aînesse et la nation sceptre, ou l'Amérique, la Grande-Bretagne ET LA NATION JUIVE AU MOYEN-ORIENT », écrivait-il dans la *Trompette* de mars 2013. (Pour prouver l'identité de ces nations, demandez [Les Anglo-Saxons selon la prophétie](#) par Herbert W. Armstrong.)

En fin de compte, cet être méchant et sans loi est à l'origine du comportement radical de la Cour suprême d'Israël ! L'histoire prouve que Satan essaie toujours d'effacer le nom d'Israël, que ce soit à l'époque biblique ou dans les années depuis (2 Rois 14 : 26-27). Les pogroms antisémites répétitifs contre les Juifs sont un rappel constant du désir de Satan.

Satan est à l'origine de cette attaque contre l'État de droit. « Va-t-il amener les gens qui sont au sommet des nations d'Israël à jeter la vérité par terre ? » a demandé M. Flurry. « Je le crois. C'est la façon la plus efficace de le faire. Ensuite, il peut les utiliser pour mener UNE AGRESSION DE L'INTÉRIEUR SUR LA VÉRITÉ ET LA LOI ! » (ibid.).

Cette déclaration résume ce que nous avons vu en Israël au cours des 30 dernières années : la Cour suprême d'Israël, l'institution qui a le devoir de faire respecter la loi, a attaqué la vérité et la loi !

L'histoire montre que chaque fois que la survie de la nation juive est menacée, le problème peut être attribué au non-respect de la loi et à une division amère parmi le peuple. Il est difficile de voir l'amertume au sein de l'État d'Israël et de ne pas penser aux parallèles historiques. Israël est maintenant fermement engagé dans un autre de ces cycles historiques du non-respect de la loi, qui détruit la nation.

Cependant, les mêmes prophéties qui ont prédit ces attaques contre Israël promettent également un moment où Israël atteindra enfin l'objectif ordonné par Dieu d'être une lumière pour les nations.

Les prophètes Michée et Ésaïe ont tous deux écrit que dans un avenir proche « de Sion sortira la loi, et de Jérusalem la parole de l'Éternel » (Ésaïe 2 : 3 ; Michée 4 : 2). Cela ne se produit certainement pas actuellement. Un regard honnête ne révèle que la division et le non-respect de la loi qui sortent de Jérusalem, tout comme la division et le non-respect de la loi émanant des capitales des autres nations israélites modernes.

Mais pas pour beaucoup plus longtemps. Comme Michée l'a dit, le Messie viendra bientôt et « Il sera le juge d'un grand nombre de peuples, l'arbitre de nations puissantes, lointaines. De leurs glaives ils forgeront des hoyaux, et de leurs lances des serpes ; une nation ne tirera plus l'épée contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre » (verset 3).

Que Dieu accélère ce jour-là !

Si vous voulez plus de reportage sur Israël, visitez notre site Web sœur watchJerusalem.co.il

